

**REPARTITION DES RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES:
Conséquences du remplacement de la taxe professionnelle (TP) par la contribution économique territoriale (CET)**

3. Départements

taux fixé par la collectivité territoriale

taux fixé par l'Etat, taux figé ou pas de taux (dotations, transferts de charges...)

Avant réforme	Projet de loi de finances initial (gouvernement)	Assemblée Nationale	Sénat	Final
Taxe professionnelle	cotisation complémentaire (75%)	cotisation complémentaire : 55%	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (ancienne cotisation complémentaire) : 48,5%	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 48,5%
Taxe d'habitation				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés bâties (avec abattement de 15 % des bases industrielles)	Taxe foncière sur les propriétés bâties (avec abattement de 15 % des bases industrielles): 1: part départementale 2: 60 % de l'ex-part régionale	Taxe foncière sur les propriétés bâties (sans abattement): 1: part départementale 2: ex-part régionale	
taxe foncière sur les propriétés non bâties				
		Part des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (anciennement perçus par l'Etat)		
		Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 1/3 "antennes-relais"	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 1/2 éoliennes et hydroliennes, 1/2 centrales électriques, 1/2 centrales photovoltaïques et 1/3 antennes relais	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 1/2 éoliennes marines et hydroliennes, 1/2 centrales électriques, 1/2 centrales photovoltaïques, 1/3 antennes relais et 70% éoliennes terrestres (quand implantées dans une commune hors intercommunalité)
TIPP				
Part de la taxe spéciale conventions d'assurance	Part de la taxe spéciale conventions d'assurances + supplément		Taxe spéciale conventions d'assurances (100%)	
droits de mutation à titre onéreux		droits de mutation à titre onéreux + supplément		
Autres recettes fiscales (redevance des mines...)				
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)				
Compensation des exonérations de taxe professionnelle	Compensation du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)			
	- participation au titre du Plafonnement sur la valeur ajoutée			- participation au titre du plafonnement VA